

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

*Pour de plus amples renseignements, veuillez
communiquer avec les personnes-ressources ci-dessous.*

Evelyn Yallen
Chef des communications d'entreprise
416 646-7233
eyallen@iiroc.ca

Paul Howard
Directeur des communications
et des affaires publiques
416 646-7279
phoward@iiroc.ca

Octobre : Mois de l'éducation des investisseurs

Ressources créées par l'OCRCVM pour aider les investisseurs à mieux comprendre la réglementation du commerce des valeurs mobilières et leurs choix

Le 2 octobre 2017 (Toronto, Ontario) – L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) met à la disposition des investisseurs des [ressources](#) améliorées pour souligner le Mois de l'éducation des investisseurs. Ces ressources aideront ces derniers à mieux comprendre la protection dont ils bénéficient lorsqu'ils investissent auprès de sociétés et de conseillers en placement réglementés par l'OCRCVM. Ils découvriront également comment utiliser le rapport *Info-conseiller* de l'OCRCVM, base de données accessible en ligne gratuitement, pour en apprendre davantage sur l'expérience professionnelle de leur conseiller (formation, compétences et dossier disciplinaire, le cas échéant).

La brochure récemment mise à jour intitulée [Comment l'OCRCVM protège les investisseurs](#) décrit les normes élevées que les conseillers inscrits auprès de l'OCRCVM doivent respecter lorsqu'ils répondent aux besoins financiers des investisseurs, ainsi que les mesures de protection qui ont été mises en place. Les ressources destinées aux investisseurs sont accessibles à partir du site Internet de l'OCRCVM (www.ocrcvm.ca).

« Il est important que les Canadiens soient en mesure de prendre des décisions éclairées au moment de choisir leur conseiller ou leurs placements », a déclaré Lucy Becker, vice-présidente aux affaires publiques et aux services de formation des membres de l'OCRCVM.

« Ces ressources aideront les Canadiens à prendre de meilleures décisions et à mieux

comprendre la protection dont ils bénéficient lorsqu'ils font affaire avec un conseiller en placement et une société réglementés par l'OCRCVM. »

Les plaintes les plus fréquentes que reçoit l'OCRCVM de la part d'investisseurs ont trait à la vente de placements inappropriés, en particulier à des aînés. L'OCRCVM collaborera avec CARP (groupe de défense des droits des aînés) dans le cadre du ZoomerShow, qui aura lieu les 28 et 29 octobre à Toronto, afin de fournir des ressources et des renseignements à tous les participants. On trouvera des précisions à ce sujet à l'adresse <http://www.zoomershow.com/toronto/>.

« CARP met l'accent sur la sécurité financière des aînés canadiens. Nous sommes heureux de collaborer avec l'OCRCVM dans le cadre du Mois de l'éducation des investisseurs en distribuant du matériel durant le ZoomerShow pour aider nos membres à prendre des décisions financières éclairées », a déclaré Wanda Morris, vice-présidente à la promotion des droits de CARP.

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés de titres de capitaux propres et les marchés de titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation et de commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant des marchés financiers sains au Canada. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles qui régissent la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché qui régissent les opérations effectuées sur les marchés canadiens des titres de capitaux propres et des titres de créance et en assure la mise en application.